# PR-337

*7 février 2004*

**Proposition du Conseil administratif du 3 mars 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 506 000 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain dans le quartier des Acacias**

Mesdames et Messieurs les conseillers,

**Préambule**

Le 27 février 1998 et le 23 juillet 1997, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement donnait l'autorisation de construire les parcs à voitures liés au M-Parc de Carouge et au parc relais de l'Etoile.

Même si le quartier des Acacias se trouve dans leur périmètre d'influence, ceux-ci étant situés au-delà de la limite communale, en ville de Carouge, la Ville de Genève n'avait pas été conviée à participer aux diverses procédures d'études d'impacts ou d'enquêtes publiques.

D'autre part, l'Association transports et environnement avait établi, avec l'Union genevoise des piétons et les associations du quartier des Acacias, un diagnostic des problèmes de sécurité des cheminements piétonniers. Celui-ci se plaçait également dans la suite des études d'impact du M-Parc de Carouge et du parc relais de l'Etoile.

Le 14 juin 2000, à la suite d'un débat public auquel participaient M. Daniel Mouchet, alors conseiller administratif de la Ville de Carouge, et M. Christian Ferrazino, conseiller administratif de la Ville de Genève, un groupe de travail a été mis en place entre les services des Villes de Genève et de Carouge, l'Office des transports et de la circulation et le groupe Acacias 2000, qui regroupe les associations de parents d'élèves et des intérêts des piétons et des cyclistes du quartier, afin de mettre en place un plan de mesures de circulation et d'aménagement, à court et long terme.

D'emblée, les Villes de Genève et de Carouge ont pu réaliser, de manière simple, voire provisoire, un giratoire entre les rues des Ronzades, des Noirettes, du Grand-Bureau et Simon-Durand, afin de modérer les échanges de circulation entre les quartiers, ainsi qu'une modération de la rue des Allobroges, afin de préserver les accès au groupe scolaire. La zone 30 km/h de Carouge a pu être étendue au quartier des Acacias. Enfin, la création d'une zone de stationnement «macarons» unique pour Carouge et Genève a été envisagée, mais n'a pu encore être concrétisée.

Les autres points évoqués alors font l'objet de la présente demande de crédit d'étude.

Le 26 juin 2000, le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté la motion M-112 de MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, M[mes] Marie Vanek, Liliane Johner et M. Guy Savary: «En faveur du quartier des Acacias: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève».

Le 10 novembre 2000, MM. Daniel Mouchet et Christian Ferrazino pouvaient, lors d'une conférence de presse, établir un premier bilan des mesures déjà prises et annoncer celles à l'étude.

**Exposé des motifs**

En 2000, à la demande du groupe Acacias 2000 et en coordination entre les Villes de Carouge et de Genève, avec l'appui de l'Office des transports et de la circulation, le groupe de travail mis sur pied a porté sa réflexion sur les points suivants:

– l'extension de la zone 30 km/h de Carouge;
– la modération de la circulation à la rue des Allobroges;
– la création d'un carrefour giratoire à l'intersection des rues du Grand-Bureau, des Ronzades, Simon-Durand et des Noirettes;
– l'amélioration de la régulation lumineuse et la création d'un nouveau passage protégé au carrefour à l'intersection des rues du Grand-Bureau, des Epinettes, Jacques-Grosselin, Montfalcon et de Lancy, en ville de Carouge;
– les aménagements cyclables;
– l'aménagement piétonnier des berges de l'Arve;
– la mise en place d'un système «macarons» de stationnement.

Les mesures suivantes, possibles à court terme, de circulation et n'engageant pas de travaux importants d'aménagement, ont déjà pu être prises:

– l'instauration de la zone 30 km/h dans le quartier des Acacias, raccordée à celle de Carouge;
– la modération de la circulation de la rue des Allobroges;
– le carrefour giratoire à l'intersection des rues du Grand-Bureau, des Ronzades, Simon-Durand et des Noirettes, d'abord suivant la procédure d'essai autorisée par l'Office des transports et de la circulation, et maintenant finalisée dans le cadre des travaux de la branche de tramway «Acacias»;

– l'amélioration de la régulation lumineuse et la création d'un nouveau passage protégé au carrefour à l'intersection des rues du Grand-Bureau, des Epinettes, Jacques-Grosselin, Montfalcon et de Lancy;
– la fermeture du quai des Vernets, avec une borne de contrôle d'accès, première étape de l'aménagement des berges de l'Arve maintenant en cours.

Les autres mesures d'aménagement, pour un plus long terme, ont déjà été examinées dans le cadre du groupe de travail cité et leur étude, objet de la présente demande de crédit, répondra complètement aux quatre invites de la motion M-112:

– Première invite: aménagement de la rue Caroline, avec réduction des gabarits de la chaussée, mise à double sens de la circulation et agrandissement de l'espace pour les piétons, afin de sécuriser les mobilités douces. Par ailleurs, il sera créé une place piétonne dans la rue du Grand-Bureau, devant le centre commercial.
– Deuxième invite: l'adaptation de la régulation lumineuse et l'adjonction d'un passage protégé au carrefour des rues du Grand-Bureau, des Epinettes et des Mouettes ont été effectuées en 2003.
– Troisième invite: le quai des Vernets a été fermé à la circulation, avec possibilité de circuler laissée aux cyclistes et aux ayants droit en 2002 et est en cours d'aménagement en promenade, suivant la PR-248 «Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture de deux crédits destinés à la réalisation d'un «terrain d'aventures» et destinés au réaménagement du quai des Vernets». De même, l'aménagement de la rue des Ronzades, avec une allée arborisée en front du parc des Acacias, est inclus dans le cadre des travaux liés à la branche de tramway «Acacias».
– Quatrième invite: les Villes de Genève et de Carouge ont procédé, avec l'Office des transports et de la circulation, à l'étude d'une zone bleue «macarons» à cheval sur le territoire des deux communes. Il s'agit maintenant d'harmoniser la mise en œuvre des mesures, la Ville de Carouge souhaitant placer cette mesure dans le cadre de son plan de circulation d'ensemble et la Ville de Genève désirant procéder à sa concrétisation.
– Par ailleurs, en ce qui concerne l'extension de la branche de tramway «Acacias» et la procédure de conciliation intervenue entre l'Etat de Genève et la Section genevoise du Touring Club Suisse, le Groupement transports et économie et l'association Feu vert, la Ville de Genève entend aménager une nouvelle relation entre son territoire et celui de Carouge qui permette l'accessibilité, mais empêche le trafic de transit, par les rues Hans-Wilsdorf, passerelle de l'Ecole-de-Médecine et rue de l'Ecole-de-Médecine. Cela passera par l'aménagement d'un carrefour à feux à l'intersection des rues Hans-Wilsdorf

et François-Dussaud, ainsi que par le réaménagement de la rue Hans-Wilsdorf. La mise en sens unique en direction de Plainpalais de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine permettra d'améliorer les cheminements piétonniers et de terminer l'aménagement final des carrefours de part et d'autre, aujourd'hui encore provisoires.

**Concertation et information publique**

Les services techniques de l'Etat et des Villes de Genève et de Carouge ont rencontré à cinq reprises l'association Acacias 2000, qui regroupe:

– l'Association des parents d'élèves des Allobroges;
– l'Association des parents d'élèves des Pervenches et de Montfalcon;
– l'ASPIC – Association pour les intérêts des cyclistes;
– l'Association pour l'animation des Acacias;
– l'Association transports et environnement;
– l'Union genevoise des piétons.

D'autre part, des commerçants qui ont appartenu à l'ancienne association des commerçants des Acacias, ainsi que le directeur commercial de la Migros, ont été conviés à participer à la concertation.

La Maison de quartier des Acacias a accueilli les réunions du groupe de travail.

Un débat public a eu lieu le 14 juin 2000, avec M. Daniel Mouchet, alors conseiller administratif de la Ville de Carouge, et M. Christian Ferrazino, conseiller administratif de la Ville de Genève.

L'étude et la réalisation des mesures décrites ci-dessus feront l'objet d'une information publique.

**Estimation du coût**

| | Fr. |
|---|---|
| Etude d'aménagement d'une place piétonne et de ses accès rues du Grand-Bureau et Gustave-Revillod | |
| honoraires d'études architecte | 130 000 |
| honoraires d'études ingénieur en transports | 50 000 |
| honoraires d'études ingénieur | 195 000 |
| héliographies, frais divers (10%) | 37 500 |
| information publique (10%) | 37 500 |

| | |
|---|---|
| Etude d'aménagement de la rue Caroline | |
| honoraires d'études architecte | 185 000 |
| honoraires d'études ingénieur en transports | 30 000 |
| honoraires d'études ingénieur | 195 000 |
| héliographies, frais divers (10%) | 41 000 |
| information publique (10%) | 41 000 |
| Etude d'aménagement du carrefour Dussaud-Wilsdorf, de la rue Hans-Wilsdorf et de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine avec ces accès | |
| honoraires d'études architecte | 210 000 |
| honoraires d'études ingénieur en transports | 20 000 |
| honoraires d'études ingénieur | 240 000 |
| héliographies, frais divers (10%) | 47 000 |
| information publique (10%) | 47 000 |
| Total TVA comprise | 1 506 000 |

**Programme financier quadriennal**

Cet objet ne figure pas dans le 20e programme financier quadriennal présenté au Conseil municipal le 27 août 2001.

**Charge financière**

Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée total d'amortissement de la réalisation. En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur le crédit d'étude de 1 506 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et un amortissement au moyen de 3 annuités, se montera à 535 370 francs.

**Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

Le service bénéficiaire est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

Les études seront menées conjointement avec la Division de la voirie.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la motion M-112 de MM. Sami Kanaan, Alain Marquet, M[mes] Marie Vanek, Liliane Johner et M. Guy Savary, conseillers municipaux, intitulée: «En faveur du quartier des Acacias: coordination des plans de circulation entre Carouge et Genève», renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal;

vu le plan directeur communal et le plan piétons de la Ville de Genève;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 506 000 francs pour l'étude des mesures d'aménagement urbain dans le quartier des Acacias.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 506 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

*Annexe:* un plan

# Ville de Genève

Service d'aménagement urbain et d'éclairage public

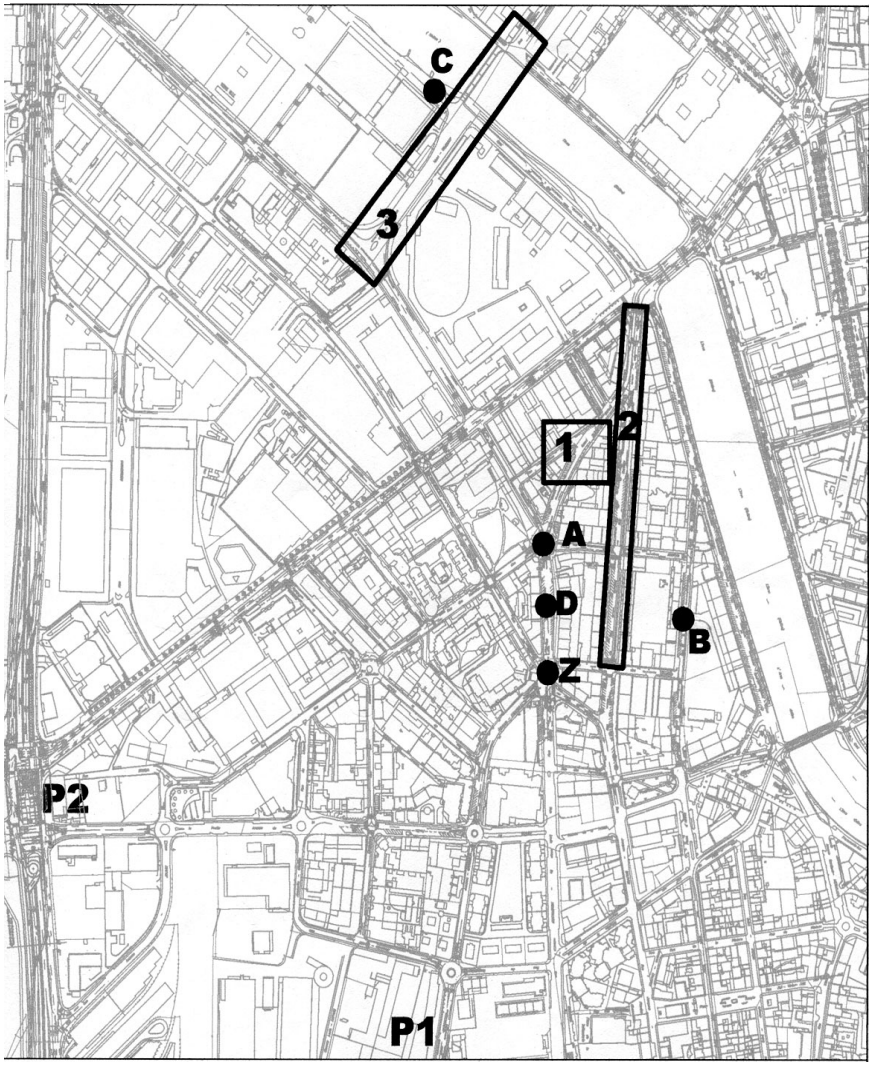


P1) "M-Parc" 530 places
P2) Parc-relais de l'Etoile 630 places

● Mesures déjà prises:
A) Giratoire des Ronzades
B) Rue à modération de trafic des Allobroges
C) Fermeture et piétonisation du quai des Vernets
D) Double sens de circulation de la rue du Grand-Bureau
Z) Carrefour Montfalcon Ville de Carouge

□ Etudes:
1) Place piétonne et ses accès, rues Grand-Bureau et Gustave Revillod
2) Aménagement de la rue Caroline
3) Aménagement du carrefour Dussaud-Wilsdorf, de la rue Hans Wilsdorf et de la passerelle de l'Ecole de Médecine avec ses accès